



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 13 février 2019

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le 14 FEV. 2019
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Le Conseil d'Etat

547-2019

DIFFUSION

M Kanaan
Mmes Salerno
Alder
MM. Pagani
Barazzzone
Moret
Burri
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Dokumentation

Conseil administratif
Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

**Concerne : GENÈVE – SECTION PETIT-SACONNEX - avenue de la Forêt
Projet de plan localisé de chemin pédestre, feuille cadastrale N° 23**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs,

Notre Conseil a pris connaissance de la résolution du Conseil municipal de votre commune approuvée le 16 octobre 2018, en vue de la mise à l'enquête publique du projet de plan localisé de chemin pédestre cité en titre, en application de l'article 13 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR ; L 1 60), du 4 décembre 1998, qui renvoie aux articles 1 et 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt ; L 1 40), du 9 mars 1929.

Conformément à ces dispositions, cette procédure s'ouvrira après contrôle de la conformité de ce projet aux exigences légales.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Michèle Righetti

Le président :


Antonio Hodgers